

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 DECEMBRE 2025

## III- RESSOURCES HUMAINES

### Rapport n° 1 : Modification du régime des autorisations spéciales d'absences (A.S.A.)

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que les fonctionnaires ou agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale peuvent bénéficier d'autorisations d'absences pour événements familiaux, conformément au code général de la fonction publique. Il précise que ces dispositions ne fixent pas le nombre de jours maximum à accorder et qu'il est par conséquent nécessaire de prévoir une réglementation de ces autorisations.

Le Conseil communautaire est appelé à acter la modification du régime des Autorisations Spéciales d'Absences (A.S.A.) comme dressé dans le document ci-joint ayant reçu un AVIS FAVORABLE à l'unanimité de la part du Comité Social Territorial (CST) en date du 30/09/2025.